

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

<u>Ampliations :</u>	
H-C	1
DTE	1
Intéressées	57
Archives	1

N° 2021- 1977 /GNC

Du 3 novembre 2021

ARRETE

**admettant des entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 »
durant les périodes de confinement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel Hnepeune et la prise de fonctions de M. Vaimu'a Muliava en qualité de membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonctions de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2020-469/GNC du 23 mars 2021 fixant les modalités de versement de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant la période de confinement ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-11490 du 4 octobre 2021 modifiant l'arrêté n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes motivées présentées par les entreprises concernées par les arrêtés prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement,

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211104-2021-1977GNC-AI
Date de télétransmission : 04/11/2021
Date de réception préfecture : 04/11/2021

ARRETE

Article 1^{er} : Le bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » est accordé aux entreprises concernées par les arrêtés prévoyant les fermetures d'établissements du 07 septembre 2021 jusqu'à la fin des périodes de confinement fixées par arrêté conjoint.

L'allocation est versée selon les modalités prévues aux articles 1^{er} à 9 de la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 susvisée.

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
VOYAGE TROPICAL	1212851.001	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	1
SISTERS FOOD	1338755.002	Restauration traditionnelle	2
LA FETE	1441054.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	1
LITTLE ITALY	1411107.001	Restauration traditionnelle	2
LA BARONNE	1435684.001	Coiffure	1
AQUAZUR	0205591.001	Autres services de réservation et activités connexes	2
CAFE ALMATRIUM	0646984.001	Restauration de type rapide	4
LA RIBAMBELLE	0992396.001	Accueil de jeunes enfants	8
LA GAVOTTE SARL	0907287.001	Restauration traditionnelle	1
MANGO CAFE	0945808.001	Restauration traditionnelle	2
AQUAR'ELLE	1110006.001	Soins de beauté	1
ALDEN 2 / 8th AVENUE	1171214.001	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	1
ALDEN 1 / OFFICIAL STORE	1165760.002	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	1
ATOUT BOUT CHOU 3	1011055.001	Accueil de jeunes enfants	42
SNACK HIBISCUS	0570689.002	Restauration traditionnelle	3
POUR VOUS BONAPPETIT	0755595.009	Restauration de type rapide	1
L'ARLEQUIN	1314079.001	Restauration traditionnelle	3
MARINE CORAIL	0275400.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	14
CREPERIE BRETONNE	1105527.001	Restauration traditionnelle	9
AUTO ECOLE ALPHA	1046275.001	Enseignement de la conduite	1
garderie de Tontouta	0370072.001	Accueil de jeunes enfants	3
L'ETRIER	1222595.001	Autres activités liées au sport	
CHEZ MOKINY	0608182.001	Restauration traditionnelle	3
NAIL & SPA	1258896.001	Soins de beauté	1

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211104-2021-1977GNC-AI
Date de télétransmission : 04/11/2021
Date de réception préfecture : 04/11/2021

SÉCURITÉ FORMATION	1042761.001	Formation continue d'adultes	1
PINK SHOP /MADMOISELLE LYLY	0848291.001	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	1
CARROS'SNACK	1268655.001	Restauration de type rapide	1
GARDERIE LES P'TITS LOUPS	1312586.001	Accueil de jeunes enfants	3
APPRENDS MOI L'ECOLE	0877852.001	Accueil de jeunes enfants	6
AUTO-ECOLE DE GREEN VALLEY	1309764.001	Enseignement de la conduite	2
CHEZ CALINOIRS ET BISOUNOIRS	0655951.003	Accueil de jeunes enfants	2
BUBBLEJOY CC DUMBEA MALL	1388180.001	Restauration de type rapide	5
APETAHI	0908145.001	Restauration traditionnelle	1
AMORINO BAIE DES CITRONS	0955377.001	Fabrication de glaces et sorbets	6
AMORINO ANSE VATA	1325927.001	Fabrication de glaces et sorbets	7
AMORINO SAINTE-MARIE	1429083.001	Fabrication de glaces et sorbets	9
SPORT PASSION	0876318.001	Restauration traditionnelle	2
La case à coiffer	0948224.001	Coiffure	2
Snack ULYSSE	0212191.001	Restauration de type rapide	3
NAKAMAL DU PACIFIQUE	1216241.001	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	2
ORIENT EXPRESS	0251918.002	Restauration traditionnelle	11
BOUTIQUE MARAMA - LA PERLERIE	0954669.002	Autres commerces de détail spécialisés divers	1
UNDIZ	1374461.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
THAI ORCHID	1471101.001	Entretien corporel	3
SOCIETE TRANSPORTS DUBOIS	0902536.001	Transports routiers réguliers de voyageurs	7
LOU B COIFFURE	1491828.001	Coiffure	1
JAPAN SUSHI	0627869.001	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	3
ECOLE DE CONDUITE 2000	1201839.001	Enseignement de la conduite	2
LES CRAPOUILLES	0759621.001	Accueil de jeunes enfants	8

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211104_2021-1977GNC-AI
Date de télétransmission : 04/11/2021
Date de réception préfecture : 04/11/2021

M.M.L. (LA MAISON MEUBLES ET LUMINAIRES)	1048180.001	Commerce de détail de meubles	3
CARNORD SARL	0996801.001	Transports routiers réguliers de voyageurs	7
SO GIRLY	1392992.001	Soins de beauté	2
Mizu	1449222.000	Coiffure	1
CENTRE DE REMISE EN FORME DE L'ANSE VATA "OXALIS"	0838375.001	Activités des centres de culture physique	5
DUMBEA NATATION	0833517.001	Activités de clubs de sports	4
ECOLE DE SPORTS ET DE LOISIRS	0758722.001	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	7
BOUTIQUE ELEGANCE	1398361.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	4

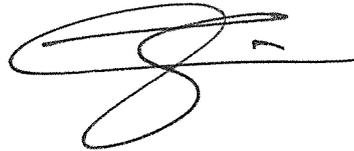
Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé du travail, de l'emploi,
et de la formation professionnelle,
de la politique du « bien vieillir »,
du handicap, de la recherche et de la mise
en valeur des ressources naturelles,



Thierry SANTA

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Louis MAPOU